Image not found or type unknown

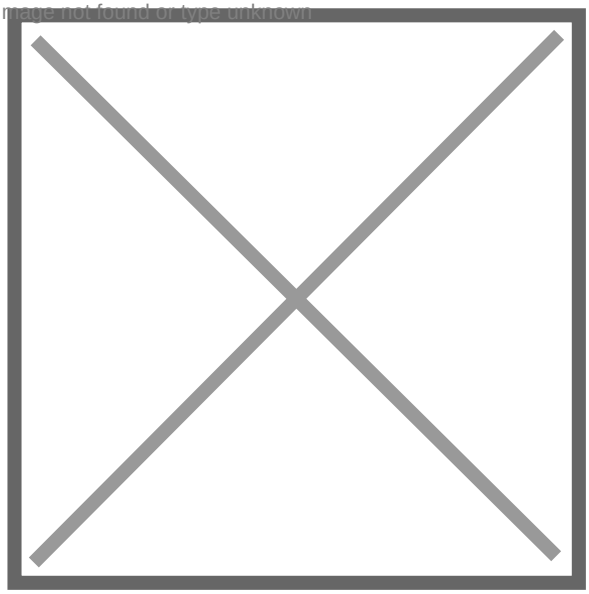

Beedies legislation en france

Par **illeanafr**, le **04/08/2008** à **14:41**

Bonjour,

Je souhaiterai savoir si j'ai le droit d'acheter des beedies (cigarettes indiennes) sur internet: www.beedies.net et de me les faire livrer en france? Pour ma propre consommation et non pour la vente.

Quels risques j'encoure si j'en achete?

Je vous remercie de votre réponse.

Bien cordialement.

Par **PiPou**, le **03/09/2009** à **14:16**

Vu sur
http://www.drogues.gouv.fr/qr_reponse.php3?id_rubrique=145&id=7712&list_page=&list_records_by_pa

19/03/2007 : Beedies commandÉs par Internet de Lolo
Bonjour,

J’aurais souhaitÉ savoir s’il est lÉgal de commander des beedies(cigarettes indiennes) sur un site tel que http://www.beedies.net.

J’aimerais aussi savoir s’il existe une Étude objective sur le contenu de ces beedies et sur leur toxicitÉ, les commentaires a ce sujet sur internet Étant bien souvent contradictoires.

Merci !
• Bonjour,

Les beedies ne sont pas des produits illÉgaux À partir du moment oÀ¹ ils ne contiennent pas de produit illÉgal. A priori vous pouvez donc en commander.

Concernant le site que vous nous donnez, nous trouvons tout À fait douteux son discours car il affiche "et si vous arrÀªtiez le tabac sans arrÀªter de fumer ?" mais trois produits sur quatre qu’il propose contiennent du tabac !
Ce site est situÉ en Inde, hors de l’Union europÉenne donc. Voici l’avertissement que donne la douane concernant l’achat À distance de produits envoyÉs depuis l’extÉrieur de l’Union europÉenne :
"Vous pouvez acheter du tabac sur un site situÉ À l’Étranger, mais dans ce cas, l’importation de cigarettes est soumise À la production d’un certificat dÉlivrÉ par le laboratoire national d’essai, relatif aux teneurs en goudron, nicotine et monoxyde de carbone et les paquets de tabacs devront Àªtre revÀªtus des avertissements de caractÀ¨re sanitaire. Vous devez en outre les dÉclarer À la douane, À leur entrÉe en France, et acquitter les droits et taxes correspondants.
Il n’existe aucune tolÉrance, ni en quantitÉ, ni en valeur. Si vous ne dÉclarez pas ces tabacs À la douane, vous serez en infraction. Le service des douanes pourra confisquer vos achats et vous faire payer une amende comprise entre une et deux fois la valeur des marchandises. Cette infraction est Également passible d’une peine d’emprisonnement d’un maximum de 3ans."
Cet avertissement concerne aussi les beedies contenant du tabac.

Les Études sur la toxicitÉ des beedies sont plutÀ’t rares. D’autant plus que, ce site le montre, le terme "beedies" est assez gÉnÉrique et dÉsigne des rÉalitÉs diffÉrentes (prÉsence de tabac ou d’herbes pas vraiment identifiÉes ou les deux). Mais un principe gÉnÉral reste universel : quelle que soit la chose que l’on fume sous forme de cigarette, la combustion - c’est-À -dire la destruction du produit sous l’effet d’une chaleur intense - provoque toujours un Éclatement des molÉcules qui gÉnÀ¨re des milliers de substances diffÉrentes que l’on appelle du terme gÉnÉrique de "goudrons". Parmi ces "goudrons" vous pouvez Àªtre sÀ »r qu’il y aura toujours des substances cancÉrigÀ¨nes et des poisons. L’usage rÉgulier de produits que l’on fume "comme une cigarette" ne peut donc qu’augmenter À long terme le risque d’avoir un problÀ¨me de santÉ (cancers, maladies cardio-vasculaires, maladies respiratoires) et est de toute faÀ§on trÀ¨s agressif pour les voies respiratoires (destruction des cils expectorants dans la trachÉe, encrassement des poumons, etc.). Les beedies, quoique puisse vouloir en dire ce site ou d’autres, sont, À long terme, nocifs pour la santÉ.

Cordialement.

Par **fmetth**, le **19/01/2012** à **09:33**

Je suis tout à fait d'accord avec Vous....; Une soi-disant amie, comédienne allemande plus jeune que moi, Eva Renzi, fumait couramment des beedies...

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés

Elle est morte dans d'atroces douleurs d'un cancer généralisé et complètement folle, il y a maintenant au moins 4 ans..... Ces cigarettes puent encore plus que les autres et empoisonnent totalement les personnes qui en fument ainsi que leur entourage.... elles rendent agressif et transforment le caractère.....
Eva Renzi a eu la mauvaise idée de partager son vice avec mon fils quand il a eu 13 ans et a contribué à le détacher de moi..... Je vois à chaque fois que nous nous rencontrons, lui et moi, les dégâts de cette saloperie..... Il perd ses cheveux sur le devant, sans parler des pertes de mémoire et du reste.....
Je déplore d'avoir connu cette femme..... et je déplore que mon fils aie fait connaître cette plaie autour de lui.... Bastien, j'ai compris qui tu es.....
Je vous en supplie... Il est encore Temps.....
Arrêtez Tous de Vous Suicider à Petit ou Grand Feu.....
Amitié Zita*

Par **francis050350**, le **20/01/2012** à **13:13**

Bonjour ,
Ces achats sont en infraction avec la douane . Si cela passe tant mieux sinon attention "aux douaniers" ils sont pas si bête comme dirait un certain comique !

Par **Pseudo06**, le **18/03/2013** à **14:48**

Bonjour on entend tous sur ces forums cela fait 35 ans que je fume des beedies je ne suis ni agressif ni malade et je ne perd pas mes cheveux toujours en bonne santé jamais malade ...A mon avis il y a autre choses dans les beedies que fume son fils .
Ce n est pas anodin pour autant nicotine goudron etc..
mais en ce qui me concerne aucune dépendance comparé a la cigarette

Par **stofy**, le **19/07/2013** à **16:57**

[fluo]bonjour[/fluo]
je viens de passer commande sur beedies.net et bien apres un mois d'attente tjs rien d'arriver.cela faisait plusieur années que je commandais sans probleme mais la meme plus de contact ni repopnse alors mefiance

Par **maxwell**, le **20/06/2014** à **15:22**

Bonjour,

Aujourd'hui, ou peut on en commander sur internet si beedies.net marche plus ?

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés

Par **stofy**, le **20/06/2014** à **15:31**

suite a monn message du 07/2013 les beedies sont bien arrivés en ...octobre presque 5 mois sans trop comprendre le probleme.j'arrive bientot a la fin de mes reserves qqu'un a une adresse(autre que lespuces) ou un site? merci a vous

Par **stofy**, le **20/06/2014** à **15:35**

salut maxell je pense que le site fonctionne en ce moment il faut leur demander un lien pour accéder a la page des beedies de plus ils sont en relation avec un serveur securiser qui suit bien les commandes, si probleme ils annulent l'envoie du paiement mais ca peu etre long

Par **maxwell**, le **21/06/2014** à **12:50**

[fluo]BONJOUR[/fluo] **marque de politesse**
Je pars en vacances le 30 et j'aurait voulut en avoir avant. J'habite en lozère et je pensais en trouver sur montpellier mais j'ai pas réussit !
Je suis preuneur d'une autre solution (rapide) ousi quelqu'un est dans les parages et peut dépanner 3/4 paquets, je veut bien les acheter un peu plus cher.
Merci de l'entraide...

Par **ladameenvert**, le **27/06/2014** à **12:43**

bonjour, qui pourrait me renseigner sur la legislation des beedies, svp?
est il vraiment interdit de se ballader en france avec quelques cartouches?
Merci.

Par **Bloc21**, le **24/08/2014** à **08:32**

Bonjour,
Les beedies s'achètent en Suisse sans aucun problème dans de nombreux centre de tabac à Genève.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés